



# Communiqué

le 20/11/2014



web

## Commission Administrative Paritaire des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels

CNFPT – PARIS – Mardi 18 Novembre 2014

« Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Au terme de ces six années passées au service de nos collègues officiers très positives et constructives, sans prétendre faire un bilan, nous souhaitons évoquer avec vous quelques points qui suscitent encore des interrogations voire des difficultés prégnantes.

En premier lieu nous voulons évoquer cette fameuse **clause de revoyure** que l'on nous a tant promise et que, nous ne voyons pas venir !

Pourtant les co-signataires des nouveaux textes s'étaient engagés à revoir les points d'injustices flagrantes sur les quelques cas non encore résolus. Le vieux dicton français s'appliquerait il à ce cas » la parole vaut l'homme ou l'homme ne vaut ... » ?

En tout cas nous voilà devant **un vrai déni de justice** pour nos collègues qui attendent le règlement de leur situation depuis deux années maintenant, vis à vis d'une administration qui n'a pas su ou n'a pas eu la volonté de rédiger correctement un texte prenant en compte toutes les situations et notamment celles des lieutenants.

Que devons nous penser également du dossier de **l'Encadrement Supérieur de Direction (ESD)** qui vient de faire, une nouvelle fois, son entrée dans le désert de l'incertitude ?

Pourtant jugé prioritaire à la fois par Monsieur le Président de la République et Messieurs les Ministres de l'intérieur successifs, les ESD ne semblent plus être dans les objectifs de la Direction générale. Nous restons sur un projet totalement inacceptable élaboré par un cercle d'initiés sans dialogue social que nous avons été amenés à rejeter en bloc.

Au cours d'un entretien que nous a accordé Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous avons eu l'affirmation de l'ouverture d'une négociation sur ce sujet avant la fin de l'année et nous souhaitons y prendre toute notre part.

Par ailleurs, comment évoquer la carrière des officiers sans dénoncer **l'injustice flagrante des grilles indiciaires** dont le long écrasement progressif amène des situations absolument incohérentes aujourd'hui.

Tel cet Adjudant qui est quasiment à l'indice terminal de lieutenant de 2ème classe et gagne comme un Capitaine au 6ème échelon, ou ce chef d'agrès qui perçoit autant qu'un chef de colonne. Ces situations nous interpellent sur le manque de valorisation des niveaux de concours, de responsabilités et de reconnaissance des officiers. Nous attendons donc, avec une certaine impatience, l'ouverture des négociations salariales avec madame la Ministre de la Fonction Publique.

Enfin, que dire sur cet arrêt récent du Conseil d'Etat dont les effets peuvent être de nature à **remettre en question les logements de fonction des sapeurs-pompiers.**

Si des accords locaux ne sont pas trouvés des centaines d'entre eux vont voir leur vie familiale bouleversée et nous ne doutons pas que cela apportera de nouvelles difficultés pour l'attractivité de certains territoires et pour la mobilité de nos cadres.

**Encore une fois ce sont nos acquis sociaux qui sont atteints** et cela aura sans aucun doute des conséquences sur l'harmonie dans de nombreux Sdis. D'où l'intérêt de la mise en œuvre de la démarche Santé et Qualité de Vie en Service (SQVS).

L'Ecole Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs Pompiers (ENSOSP) mérite également notre attention quant aux cycles de formation qui apparaissent beaucoup trop longs, induisant des surcoûts important pour les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). De plus nous regrettons l'absence des organisations syndicales représentatives dans le groupe de travail diligenté par la Direction Générale sur ce thème.

Pour conclure le balayage de nos points il ne faut pas oublier l'avenir du Service de Secours et de Santé Médicale (SSSM), des médecins, des pharmaciens et des infirmiers en particulier.

Vous le constatez, mesdames et messieurs, il reste de nombreux points à résoudre pour essayer de rendre attractive la carrière de nos cadres et de tenir compte de leurs doléances légitimes.

Pour cela il est évident que **le dialogue social devra impérativement être amélioré**, si l'on ne veut pas s'exposer à des situations plus tendues et génératrices de conflits plus durs, que nous ne souhaitons pas ! »

*Pour conclure cette séance, les représentants des officiers du SNSPP-PATS FO ont remercié l'Assemblée et souhaité bonne chance aux candidats aux élections professionnelles.*

**Du 20 novembre au 4 décembre,**

**Votez et faites voter SNSPP-PATS FO**

*Proposer- négocier-contracter*

[www.snspp-pats.com](http://www.snspp-pats.com)

[www.fo-sdis.org](http://www.fo-sdis.org)

[snspp-pats@snspp.fr](mailto:snspp-pats@snspp.fr)

[www.facebook.com/snspp.pats.fo](https://www.facebook.com/snspp.pats.fo)

[www.twitter.com/SNSPP\\_PATS](https://www.twitter.com/SNSPP_PATS)

**SNSPP-PATS-FO**

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon